



Feeling 29 Tastevent acheté à 11 dans un cadre associatif

Par **12marine**, le **24/12/2012** à **15:12**

bonjour, L'idée de l'initiateur de l'Association « 12 marins » était de créer une association dans le but d'acheter un bateau. Il aurait été honnête de sa part d'acheter un bateau avec ses amis mais sans doute faute de fonds suffisants le cercle a été élargi... 3200€ par personne soit un budget global de 35200€. L'association 12 Marins a été créée en janvier 2008, association de 11 membres (nous n'avons jamais réussi à trouver la 12ème personne!) a acheté « Tastevent » un Feeling 29 Di basé à Arcachon, acquis pour la somme de 25 000 euros, le 7 Juin 2008. Après un généreux travail de réfection des membres (dont nous: réfection du circuit électrique, ponçage) Tastevent, notre Feeling 29 DI Dériveur Intégral subit un traitement anti osmose qui est fait par un chantier. Des soucis s'en suivent au niveau de la quille et du talon de safran (Point faible récurrent de dériveur intégral : en général) mais spécifiquement sur Tastevent en raison : 1. Du mouillage initial asséchant à St Briac à marée basse 2 fois par jour Réparation une première fois l'aileron du talon du safran qui était très abîmé, prêt à tomber. En octobre 2009 le talon du safran est perdu 2. D'un talonnage en Rance en 2010 : cet accident a endommagé l'aileron du safran qui a basculé en arrière en comprimant le safran entre la voute de la coque et le talon. Une première réparation est faite, après une longue immobilisation sur le terre plein de St Malo mais s'ensuit des problèmes récurrents d'infiltrations d'eau dans le bateau et de nouvelles interventions pour colmater difficilement la fuite. Novembre 2010, comme nous avons toujours ces infiltrations d'eau dans le bateau, un membre de l'association intervient pour installer une pompe de cale automatique. Malheureusement n'ayant pas compris le système de connexion automatique et ayant oublié de fermer la vanne, le bateau se remplit au mouillage pendant 3 jours avant que l'asso ne soit prévenue. l'eau arrivait au niveau de la première marche: Batteries foutues, le bas moteur étant dans l'eau, des câblages (moteur, puissance sous le siège) sont attaqués donc à refaire, des coussins du carré ont pris ce mélange eau de

mer + acide des batteries (plus de 2 mètres cube en tout).
Quid de la longévité du moteur soumis à un tel traitement ? Le vaigrage qui était flambant neuf a été remis en état. Il est bien évident que le bateau à souffert, le mélange eau de mer/acide n'a certainement pas arrangé l'électricité, le moteur, les boiseries.
Ça, c'est pour le bateau.
Côté humain l'ambiance au sein de l'asso est tout aussi abrasive.
Nous avons été 2 (pour l'instant à ma connaissance) à quitter l'association (en 2011). Poussés dehors est d'ailleurs plus juste et ce sans aucune compensation financière de la mise initiale.
Nous avons émis le souhait de quitter l'association en raison de cette mauvaise ambiance et de l'indisponibilité « organisée » du bateau pendant notre période d'attribution. Après nous avoir demandé combien on souhaitait, le bureau a voté à l'unanimité de ne pas donner suite à notre demande pour manque d'argent au sein de l'asso.
Nous avons reçu notre exclusion en LAR le lendemain de l'échéance de la cotisation annuelle !
Tastevent, Feeling 29 DI Dériveur Intégral, est actuellement en vente sur internet. Ayant été adhérente de l'Association 12 marins, je m'interroge sur la possibilité de récupérer ma mise suite à la cession du bateau.
Une action en justice a été engagée par l'autre membre exclu. Une médiation a été proposée par l'association, sans issue à ce jour puisqu'ils ont fait marche arrière.
Quelqu'un peut il m'aider et me conseiller ? **merci de vos réponses**